Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213502727-20260428-2026_04_008-DE

# *DELIBERATION*
# *SEANCE DU 28 AVRIL 2026*

L'an 2026 le 28 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Myriam ALEXANDRE, Maire.

**Présents** : Myriam ALEXANDRE, Thierry AMMONIAUX, Pascal BARBRON, Emma FESSELIER, Maxime FEVRIER, Astrid JOURDAN, Béatrice GARNIER, Valérie HENRY, Séverine LORIER, Fabrice LABBÉ, Audrey MENEUX, Nicolas TOUTAIN, Sonia SUBIRY.

**Absents excusés** : BOUVIER Joël, Aymeric CROISSANT.

**Absent :** Néant

**Nombre de membres**
- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13
- Votants : 13

**Date de la convocation** : 23/04/2026
**Date d'affichage** : 23/04/2026

**A été nommé(e) secrétaire** : Séverine LORIER

- **2026-04-008 Convention festival désarticulés**

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Germain-du-Pinel,
dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame le Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la volonté de la commune de soutenir les actions culturelles et artistiques sur son territoire,
Considérant le projet porté par l'association « Rue des Arts », dans le cadre de son festival itinérant dédié aux Arts de la Rue,

Dans le cadre de son festival itinérant, l'association « Rue des Arts » propose l'organisation, sur la commune de Saint-Germain-du-Pinel, de deux représentations le :

Dimanche 31 mai 2026 :

- Spectacle « Stoïk » par la compagnie Les Güms 16h
- Spectacle « Tobôggan » par la compagnie Le Long Raccourci 18h

La commune s'engage à accueillir cet événement culturel et à contribuer à son organisation.

Il est précisé que :

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213502727-20260428-2026_04_008-DE

Les frais de restauration seront pris en charge directement par la commune de Saint-Germain-du-Pinel, pour un total de 9 personnes le dimanche midi 31 mai 2026, réparties comme suit :

- 7 artistes
- 1 technicien de Rue des Arts
- 1 membre de l'organisation Rue des Arts

Une participation financière est demandée à la commune à hauteur de 661,70 €, pour une commune de 1 018 habitants soit 0.65€/hab.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE la convention d'accueil avec l'association « Rue des Arts » dans le cadre du festival 2026 ;
- ACCEPTE l'organisation des spectacles « Stoïk » et « Tobôggan » sur la commune le 31 mai 2026 ;
- AUTORISE la prise en charge des frais de restauration pour les 9 personnes mentionnées ;
- VALIDE la participation financière de la commune à hauteur de 661,70 € ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document afférent à ce dossier.

A Saint-Germain-du-Pinel,
Le 28 04 2026
Le Maire
Myriam ALEXANDRE

